

**Document 1. Article « le propriétaire d'une 2 CV volée à Dieppe géolocalise sa voiture à Marissel », L'observateur de Beauvais, 14/03/2023**

L'histoire a commencé par un post sur notre page Facebook mercredi 12 avril au petit matin. Un habitant de Dieppe nous demandait si on pouvait publier son appel à témoin. La veille au soir, il s'était fait voler sa Citroën 2 CV bleue, une voiture de collection dans laquelle il avait tout de même pris la précaution de placer un traceur GPS. Et quelques instants plus tard, bonne nouvelle, il nous annonçait qu'il avait pu retracer le chemin parcouru par sa "Deudeuche". Et ô surprise, le traceur GPS l'indiquait garer rue de Clermont, à proximité du stade Brisson, dans le quartier de Marissel à Beauvais (60). "J'ai aussitôt prévenu la police et je leur ai indiqué le lieu, souligne le propriétaire. Ils l'ont retrouvée là où le traceur indiquait sa présence. Nous sommes rassurés."

**Document 2. Article « Finistère : Un homme interpellé pour avoir placé un traceur GPS dans la voiture de son ex », Journal 20 Minutes, 28/11/2022.**

Il n'a pas supporté que son ex-compagne le quitte et a voulu se venger. Un homme de 52 ans, inconnu de la justice, a été interpellé et placé en garde à vue ce lundi à la gendarmerie de Guilers, commune voisine de Brest (Finistère). L'individu est accusé d'avoir harcelé son ancienne compagne et d'avoir porté atteinte à sa vie privée, a-t-on appris auprès du parquet. Devant les enquêteurs, cette dernière avait en effet indiqué qu'elle se sentait suivie par son ancien compagnon. L'expertise de son véhicule avait confirmé la chose avec la découverte dans l'aile arrière droite de sa voiture d'une balise GPS qui était planquée dans des vêtements appartenant à son ex.

A l'issue de sa garde à vue, le quinquagénaire a été déféré devant le délégué du procureur dans le cadre d'une composition pénale. Il a désormais interdiction d'entrer en contact avec la victime pendant six mois et devra suivre un stage de prévention et de lutte contre les violences au sein du couple.

**Document 3. Article « TRACEUR GPS : EST-CE LÉGAL ? », AutoPlus, 15/12/2022**

Avec la recrudescence des vols de voiture, et des malfrats qui utilisent de plus en plus des méthodes électroniques pour s'emparer de votre véhicule, il existe plusieurs parades pour protéger votre précieuse auto.

Parmi celles-ci, le traceur GPS permet, même s'il n'empêche pas le vol de votre voiture, de pouvoir le géolocaliser afin d'aider les forces de l'ordre à le retrouver, ainsi que d'interpeller les voleurs. Faisons le point sur la législation autour des traceurs GPS.

Également appelé tracker GPS, un traceur GPS est un petit boîtier électronique qui doit être dissimulé dans votre voiture, à un endroit qui n'est pas facilement repérable par les éventuels voleurs. Il fonctionne de manière autonome, qu'il soit alimenté par la batterie de votre voiture ou par une batterie interne, qu'il est nécessaire de recharger de manière régulière.

Le traceur GPS permet ensuite, par le biais d'une application sur votre smartphone, de pouvoir géolocaliser en temps réel votre véhicule. En cas de tentative d'effraction ou de vol, vous êtes

ainsi averti de manière discrète, et vous pouvez à tout moment suivre sa position. Ainsi, il sera plus facile pour les forces de l'ordre de retrouver votre voiture si elle est volée.

L'utilisation d'un traceur GPS est tout à fait légale, et il est très facile de pouvoir s'en procurer un, à condition de ne pas enfreindre la loi concernant le respect de la vie privée des personnes. Plusieurs cas de figure se présentent donc lorsqu'il est question de traceur GPS : lorsque vous utilisez un traceur GPS pour sécuriser votre propre véhicule, et pouvoir le retrouver en cas de vol, cet usage ne pose aucun problème juridique.

En revanche, si vous êtes un professionnel et que vous souhaitez géolocaliser les véhicules de votre flotte, vous devez en faire la déclaration auprès de la CNIL, puis informer vos employés de la présence d'un traceur GPS dans leur véhicule. Un tel dispositif ne peut en revanche pas être utilisé pour contrôler le respect des limitations de vitesse, ou suivre les déplacements du collaborateur en dehors de son temps de travail.

Enfin, un usage bien moins recommandé existe également avec les traceurs GPS : ils peuvent être parfois utilisés à des fins malveillantes, en tant que traceur espion permettant de surveiller les déplacements d'une personne à son insu. Sachez que cet usage est interdit par la loi.

En effet, chaque individu dispose du droit au respect de sa vie privée, et toute infraction à cet égard est sévèrement punie par la loi. Selon l'article L226-1 du Code pénal : « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende le fait, au moyen d'un procédé quelconque, volontairement de porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui »... Ces peines peuvent même s'élever à deux ans de prison et 60.000 euros d'amende si l'infraction est commise par un conjoint, concubin ou partenaire de PACS de la victime.

**À Faire :** Après lecture des articles, répondre aux questions suivantes sur une feuille.

 **Question 1 :** Quel dispositif de collecte de données est présenté dans les documents ? Comment fonctionne-t-il ? À quoi sert-il ?

 **Question 2 :**

- A) Résumer les usages légaux et illégaux du dispositif de collecte de données. Illustrer par des exemples issus des documents.
- B) Quels sont les risques encourus en cas d'utilisation illégale ?

 **Question 3 :** Quel est votre avis sur la collecte de la géolocalisation par traceur GPS ? Quelles autres usages que ceux présentés dans les documents peuvent avoir un intérêt, selon vous ?